



REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS



Sous forme de dépôt-vente

DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026

à l'ESPACE ASSOCIATIF HENRI EBERHARDT

Salle Berlin (Rez-de-chaussée)

39, rue de la Charte

à RIEDISHEIM

La bourse aux **jouets** est organisée par les associations de parents d'élèves APEPA et APERE en partenariat avec la Ville de Riedisheim.

Les **livres** ne sont **pas autorisés** à la vente car une bourse spécifique est organisée à un autre moment dans l'année par la bibliothèque.

1. Inscriptions et préparation des articles à vendre

- Les vendeurs se préinscrivent obligatoirement par mail pour des raisons d'organisation.

Cette inscription est gratuite et se fait à l'adresse suivante : bourses.riedisheim@gmail.com

Les vendeurs préciseront leurs noms, prénoms, numéros de téléphone et le nombre de tables souhaitées.

- Une fois leur inscription validée, les vendeurs peuvent télécharger sur le site de la ville de Riedisheim le formulaire à remplir. **Ce formulaire doit être présenté rempli en double exemplaire le jour du dépôt.** Ce document sert à répertorier de façon exhaustive tous les articles mis en vente.

Les vendeurs doivent faire figurer, sur le formulaire, les renseignements suivants :

- Les nom, prénom, adresse postale, n° de téléphone et adresse mail,
- L'identifiant du vendeur composé de 6 lettres, à savoir, les 3 premières lettres de son nom de famille, suivies des 3 premières lettres de son prénom (exemple : Dupont François donne DUPFRA),

- La dénomination précise de chaque article (une ligne par article), son numéro et le prix de vente souhaité (exemple : « hochet bébé » ou « puzzle 100 pièces »).

Le prix de vente minimum est fixé à 0,50 €.

Les vendeurs qui souhaitent laisser tous leurs invendus à l'association caritative peuvent le noter également sur le formulaire.

2. Dépôt des articles

Il se fera exclusivement **le samedi 7 novembre 2026, à l'Espace Henri EBERHARDT, entre 17 heures et 19 heures.**

Le vendeur remettra le formulaire de dépôt dûment complété aux organisateurs (en double exemplaire).

Chaque article mis en vente devra porter une étiquette soigneusement collée mentionnant :

- L'identifiant du vendeur,
- Le numéro de l'article,
- Le prix.

Ces renseignements doivent correspondre à ceux figurant sur le formulaire de dépôt.

Seuls les articles correctement répertoriés et identifiés grâce au formulaire de dépôt et aux étiquettes pourront être exposés.

En cas de litige sur un prix, c'est le prix affiché sur le jouet qui compte.

Aucune vérification ne sera effectuée par les organisateurs et aucune réclamation ne pourra être reçue de la part des acheteurs ou des vendeurs.

3. Les ventes se dérouleront le dimanche 8 novembre de 9h à 15h.

4. Règlement et reprise des invendus : dimanche 8 novembre de 15h45 à 16h45.

- Tout article non récupéré à 16h45 sera d'office attribué à une association caritative.
- Une participation de 20% sera défalquée sur le bénéfice des ventes et reversée à l'APEPA et à l'APERÉ au profit des enfants scolarisés à Riedisheim.
- Les sommes dues seront arrondies à l'euro inférieur.
- Merci de vérifier vos invendus sur place, aucune réclamation ne sera acceptée par la suite.

Toute l'équipe d'organisation vous souhaite de bonnes ventes.